



Vior inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

| | |
|--|----|
| 1. Nature des activités..... | 3 |
| 2. Performance globale | 4 |
| 3. Activités d'exploration | 7 |
| 4. Résultats d'exploitation | 24 |
| 5. Sommaire de l'information trimestrielle..... | 25 |
| 6. Liquidités..... | 26 |
| 7. Régime d'options d'achat d'actions | 27 |
| 8. Arrangement hors bilan | 27 |
| 9. Transactions entre parties liées..... | 28 |
| 10. Évènements postérieurs à la date de clôture..... | 28 |
| 11. Nouvelles normes comptables | 28 |
| 12. Principaux jugements et estimations comptables | 28 |
| 13. Instruments financiers | 28 |
| 14. Facteurs de risques..... | 28 |
| 16. Énoncés prospectifs..... | 30 |

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

Le présent rapport de gestion de Vior Inc. (« Vior » ou la « Société ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2022. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités (les « États Financiers ») de la Société au 30 juin 2022 préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens

Davantage d'information sur la Société et ses opérations ont été déposées électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada (www.sedar.com).

| Abréviation | Période |
|--------------------|-------------------------------------|
| Exercice 2020 | 1 juillet 2019 au 30 juin 2020 |
| T1-2021 | 1 juillet 2020 au 30 septembre 2020 |
| T2-2021 | 1 octobre 2020 au 31 décembre 2020 |
| T3-2021 | 1 janvier 2021 au 31 mars 2021 |
| T4-2021 | 1 avril 2021 au 30 juin 2021 |
| Exercice 2021 | 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 |
| T1-2022 | 1 juillet 2021 au 30 septembre 2021 |
| T2-2022 | 1 octobre 2021 au 31 décembre 2021 |
| T3-2022 | 1 janvier 2022 au 31 mars 2022 |
| T4-2022 | 1 avril 2022 au 30 juin 2022 |
| Exercice 2022 | 1 juillet 2021 au 30 juin 2022 |
| Exercice 2023 | 1 juillet 2022 au 30 juin 2023 |

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de biens miniers. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO.

La Société est engagée dans l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières de qualité dans des régions à fort potentiel et accessibles en utilisant des techniques d'exploration avancées. Sa mission est d'identifier et de générer des projets d'exploration de qualité et de les développer seule ou avec des partenaires dans le but de bonifier la valeur de ses actifs. La Société détient des propriétés minières au Québec ainsi qu'au Nevada, États-Unis, par l'entremise de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »).

Il n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. Afin de déterminer si le coût des biens miniers peut être récupéré et un retour sur investissement gagné, plusieurs facteurs devront être considérés dont entre autres la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés avant la mise en production commerciale ou la disposition de propriétés avec un gain significatif. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités, le succès passé à cet égard n'étant pas garant de l'avenir.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

2. PERFORMANCE GLOBALE

2.1 Belleterre

Belleterre est le projet principal de Vior, il est le résultat d'un vaste processus de consolidation complété par l'entreprise au cours des deux dernières années. Vior a acquis des claims auprès de nombreux prospecteurs ainsi que signé des ententes d'options avec d'autres sociétés d'exploration. Ce projet d'envergure comprend l'ancien camp minier de Belleterre incluant l'option d'acquérir 100 % des titres miniers de l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre. La propriété comprend maintenant un ensemble de terrains d'exploration qui s'étend sur une longueur de 37 km dans la région de Belleterre, avantageusement située à proximité des principaux producteurs d'or de l'Abitibi à 95 km au sud de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, Québec. Les ententes sont décrites en détail dans la section 3.1.

Cette propriété représente une étape importante dans le développement de la stratégie corporative de Vior visant la création d'un portefeuille unique de projets à fort potentiel et à l'échelle d'un district minier au Québec. Au cours des dernières années, Vior a évalué de nombreuses opportunités d'acquisition basées sur des critères de sélection rigoureux, qui sont d'être localisé dans une juridiction favorable à l'exploration minière, de présenter un potentiel minier aurifère élevé et reconnu, d'avoir des infrastructures à proximité et d'être facilement accessible. Ces facteurs permettent de maintenir des coûts raisonnables d'exploration et surtout, augmentent significativement le potentiel de retour sur l'investissement pour nos actionnaires. Le projet Belleterre, répond à chacun de ces critères; des ressources aurifères historiques, des indications en forage pour d'autres ressources potentielles, la présence d'infrastructures existantes sur le site, l'accès à un réseau routier et une certaine proximité avec des usines de traitement de minerai aurifère ayant actuellement des disponibilités.

L'acquisition du secteur de l'ancienne mine à haute teneur, en plus des nouvelles positions de terrain, assure maintenant à Vior une place prépondérante comme joueur dans la bande volcano-sédimentaire de Belleterre. Le secteur a été sous-exploré depuis les 60 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante par les détenteurs précédents. La position actuelle de terrain permettra à la Société de travailler avec une vision plus globale et systématique, optimisant ainsi le potentiel pour une nouvelle découverte.

2.2 Fonds de roulement

Vior a un fonds de roulement de 2 420 530 \$ au 30 juin 2022 (2 588 187 \$ au 30 juin 2021) ce qui lui permettra de continuer ses activités pour au moins les douze prochains mois.

2.3 Placements privés

Le 21 octobre 2021, la Société a complété un placement privé par l'émission d'un total de 5 327 628 actions accréditatives à 0,28 \$ chacune pour un produit brut total de 1 491 736 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 52 252 \$, totalisent 69 428 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 222 600 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

Le 22 décembre 2021, la Société a complété un placement privé par l'émission de 1 724 519 actions ordinaires accréditatives Québec à un prix de 0,29 \$ chacune et 1 253 335 actions accréditatives nationales à un prix de 0,24 \$ chacune, pour un produit brut total de 800 910 \$. Dans le cadre du placement privé, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 27 007 \$ et a émis des bons de souscription de rémunération permettant à l'intermédiaire d'acquérir 77 586 actions au prix de 0,29 \$ par action jusqu'au 22 décembre 2023. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 40 430 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 100 800 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

En juillet 2022, la Société a complété un placement privé totalisant 8 722 614 unités au prix de 0,13 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 133 940 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,21 \$ par action pour une période de 30 mois. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,35 \$ pendant 10 jours de séance consécutive. La participation des initiés totalise 271 440 \$ incluant celle d'Osisko pour 249 990 \$.

2.4 Données concernant les actions en circulation

| | Au 24 octobre 2022 | Au 30 juin 2022 |
|---|-----------------------|--------------------|
| | Nombre | Nombre |
| Actions ordinaires | 91 844 505 | 82 974 749 |
| Options d'achat d'actions (« Options ») | 5 354 000 | 5 234 000 |
| Bons de souscription | 12 938 893 | 13 227 586 |
| | 110 137 398 | 101 436 335 |

Les Options en circulation et exerçables sont les suivantes au 24 octobre 2022:

| Nombre d'options en circulation | Nombre d'options exerçable | Prix de levée | Date d'expiration |
|------------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------|
| | | \$ | |
| 150 000 | 150 000 | 0,135 | 4 janvier 2023 |
| 475 000 | 475 000 | 0,10 | 15 mai 2024 |
| 150 000 | 150 000 | 0,11 | 7 juillet 2024 |
| 1 290 000 | 1 290 000 | 0,13 | 25 septembre 2025 |
| 194 000 | 129 333 | 0,17 | 5 février 2026 |
| 120 000 | 120 000 | 0,22 | 14 avril 2026 |
| 325 000 | 250 000 | 0,22 | 19 mai 2026 |
| 150 000 | 150 000 | 0,20 | 24 août 2026 |
| 105 000 | 35 000 | 0,19 | 28 mars 2027 |
| 100 000 | 100 000 | 0,10 | 20 juin 2027 |
| 120 000 | 40 000 | 0,10 | 11 octobre 2027 |
| 1 325 000 | 1 325 000 | 0,10 | 10 octobre 2027 |
| 850 000 | 850 000 | 0,10 | 30 octobre 2027 |
| 5 354 000 | 5 064 333 | | |

Les bons de souscription en circulation sont les suivants au 24 octobre 2022:

| Nombre | Prix de levée | Date d'expiration |
|-------------------|---------------|--|
| | \$ | |
| 1 500 000 | 0,12 | 8 décembre 2022 |
| 2 200 000 | 0,30 | 22 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,30 \$ |
| 3 800 000 | 0,30 | 30 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,45 \$ |
| 77 586 | 0,29 | 22 décembre 2023 |
| 1 000 000 | 0,30 | 14 juin 2024 |
| 2 403 807 | 0,21 | 22 juillet 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$ |
| 1 957 500 | 0,21 | 29 juillet 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$ |
| 12 938 893 | | |

Du 1er juillet 2021 au 25 mai 2022, 1 725 000 bons de souscription ont été exercés pour 258 750 \$.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

2.5 Investissement stratégique dans Ridgeline Minerals Corp. (« Ridgeline »)

La Société a complété une succession d'investissements stratégique dans Ridgeline. Ridgeline est une société d'exploration basée au Nevada dirigée par une équipe de géologues ayant déjà découvert plusieurs gisements de type Carlin au Nevada. En 2021, Ridgeline a signé une entente sur son projet Swift par laquelle la société Nevada Gold Mines s'engage à des dépenses de plus de 20 millions de dollars ainsi que fait une découverte d'argent-or sur son projet Selena. Ridgeline détient un portefeuille d'exploration de plus de 163 km carrés sur cinq projets : quatre dans les districts de calibre mondial de Carlin et Battle Mtn-Eureka au Nevada et un projet dans l'Idaho.

La Société a investi dans Ridgeline un total de 625 850 \$ pour 3 642 500 actions (0,172 \$ coût moyen). Au 30 juin 2022, le cours à la clôture à la Bourse des actions de Ridgeline est 0,21 \$ par action pour une valeur de 764 925 \$ (au 30 juin 2021, cours à la clôture de 0,69 \$ par action pour une valeur de 2 513 325 \$). Vior a enregistré une variation défavorable de la juste valeur de ses actions de 1 748 400 \$ pour l'Exercice 2022 (1 238 450 \$ favorable durant l'Exercice 2021) (649 025 \$ favorable durant l'Exercice 2020).

2.6 Autres actions cotées détenues : Prospector Metals Corp. (« Prospector »)

Dans le cadre de l'entente d'option sur la propriété Ligneris (section 3.6), la Société a reçu au total 425 000 actions d'Ethos Gold Corp. (« Ethos ») évaluées à 110 750 \$ au moment de leur émission. Le 25 avril 2022, Ethos a complété un changement de nom à Prospector et ses actions ont été consolidées sur une base de 3 pour 1; sur une base consolidée, Vior détient désormais 141 666 actions de Prospector.

Au 30 juin 2022, le cours à la clôture à la Bourse des actions de Prospector est de 0,47 \$ par action pour une valeur totale de 66 583 \$ (au 30 juin 2021, cours à la clôture de 0,93 \$ par action pour une valeur totale de 131 750 \$). La Société a enregistré une variation défavorable de la juste valeur de ses actions de 65 167 \$ pour l'Exercice 2022 (favorable de 46 000 \$ durant l'Exercice 2021).

2.7 Information financière annuelle choisie

| | Exercice 2022 | Exercice 2021 | Exercice 2020 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | 12 305 | 22 450 | 271 181 |
| Bénéfice net (perte nette) | (2 402 787) | 464 989 | 298 755 |
| Résultat de base | (0,031) | 0,008 | 0,007 |

| | Au 30 juin | | |
|---|------------|-----------|-----------|
| | 2022 | 2021 | 2020 |
| | \$ | \$ | \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 325 421 | 1 749 922 | 938 000 |
| Actions cotées | 831 508 | 2 645 075 | 1 299 875 |
| Biens miniers | 5 610 541 | 3 335 296 | 1 543 624 |
| Actif total | 9 064 890 | 9 046 649 | 3 858 766 |
| Capitaux propres | 8 037 144 | 8 536 573 | 3 719 943 |

La variation des bénéfices nets est principalement due à la variation de la juste valeur des actions de Ridgeline (section 2.6).

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 498 435 \$ (aucun durant les Exercices 2021 et 2020) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives émises en octobre et décembre 2021.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

2.8 Impact du COVID-19 sur les opérations de Vior

Conformément aux directives en matière de santé et de sécurité établies par nos autorités gouvernementales fédérales, provinciales et d'État (Nevada), Vior a redirigé à partir de mars 2020 son personnel vers le travail à distance depuis leur domicile tout en restant pleinement opérationnelle. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a annoncé la reprise graduelle des travaux d'exploration minière le 11 mai 2020. Ainsi, Vior a pu compléter des programmes d'exploration à partir de l'été 2020, tout en respectant les mesures de prévention sanitaire recommandées. De plus, le ministre a annoncé une extension pour réaliser des travaux de terrain minimaux pour effectuer le renouvellement d'un claim.

L'équipe de Vior a pu profiter de cette période pour évaluer activement plusieurs projets d'exploration et a acquis et ou consolidé les projets Belleterre et Skyfall.

Vior a reçu le 22 avril 2020 et le 1 avril 2021 des prêts de 40 000 \$ et 20 000 \$ respectivement sans intérêt en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (« CUEC »). Ces prêts servent à financer les coûts de fonctionnement et sont offerts par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le prêt sera assorti de subventions totalisant 20 000 \$ s'ils sont remboursés en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Au 1^{er} janvier 2023, la Société a l'option de demander une extension du prêt pour repousser de 3 ans le remboursement du capital, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de 5 %.

Finalement, la Société a bénéficié du programme de subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour 161 089 \$ durant l'Exercice 2021 et de 28 697 \$ durant l'Exercice 2020.

3. ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Les coûts d'acquisition des biens miniers et les frais d'exploration sont capitalisés à l'état de la situation financière. Voici un tableau qui présente les activités par période et par propriété :

| | T4-2022 | T4-2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|-------------------------------|-----------|----------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Belleterre | | | | |
| Acquisition et maintien | 55 173 | 185 270 | 61 753 | 406 625 |
| Actions émises | - | - | - | 178 300 |
| Forage | 318 257 | 2 890 | 1 308 367 | 3 484 |
| Géologie | 170 779 | 71 131 | 630 977 | 122 623 |
| Géophysique | - | 194 329 | 13 673 | 196 369 |
| Géochimie | 54 567 | 115 | 269 513 | 372 |
| Rémunération à base d'actions | 1 253 | 2 732 | 7 750 | 2 732 |
| Crédits miniers | (165 924) | (89 211) | (385 869) | (107 570) |
| | 434 105 | 367 256 | 1 906 164 | 802 935 |
| Belmont | | | | |
| Acquisition et maintien | - | - | - | 11 700 |
| Actions émises | - | - | - | 16 380 |
| Géologie | 1 240 | - | 1 240 | - |
| Radiation | (29 320) | - | (29 320) | - |
| | (28 080) | - | (28 080) | 28 080 |
| Big Island Lake | | | | |
| Acquisition et maintien | - | - | 3 855 | - |
| Géologie | - | - | - | 893 |
| Recharge au partenaire | - | - | (3 855) | (893) |
| | - | - | - | - |

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

| | T4-2022 | T4-2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--------------------------------------|---------|-----------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Foothills | | | | |
| Acquisition et maintien | 1 082 | 18 239 | 7 293 | 21 046 |
| Forage | - | - | - | 69 012 |
| Géologie | 800 | 139 | 1 716 | 1 468 |
| Recharge au partenaire | (1 882) | (18 378) | (9 009) | (91 526) |
| Radiation | (533) | (667) | (533) | (667) |
| | (533) | (667) | (533) | (667) |
| Lac Merlin | | | | |
| Géologie | - | 70 | - | 171 |
| Rémunération à base d'actions | 71 | 213 | 426 | 1 207 |
| Crédits miniers | - | (24) | - | (58) |
| | 71 | 259 | 426 | 1 320 |
| Ligneris | | | | |
| Acquisition et maintien | - | - | 6 179 | 385 |
| Actions et bons de souscription émis | - | 283 000 | - | 283 000 |
| Forage | - | 280 | 9 638 | 13 735 |
| Géologie | 720 | (269) | 9 188 | 13 937 |
| Géophysique | 25 125 | 524 | 50 900 | 834 |
| Géochimie | 42 981 | - | 101 340 | 1 890 |
| Recharge au partenaire | - | - | - | (25 959) |
| Rémunération à base d'actions | 348 | 760 | 2 153 | 760 |
| Crédits miniers | (2 046) | (225) | (3 353) | (1 953) |
| Paiement d'option reçu en actions | - | - | - | (60 750) |
| | 67 128 | 284 070 | 176 045 | 225 879 |
| Mirabelli | | | | |
| Acquisition et maintien | - | 647 | - | 24 619 |
| Géologie | - | 1 125 | - | 11 118 |
| Géophysique | - | - | - | 6 208 |
| Géochimie | - | 34 899 | - | 54 521 |
| Rémunération à base d'actions | - | - | - | 1 500 |
| Crédits miniers | - | (15 725) | - | (31 361) |
| Dépréciation | - | (66 605) | - | (66 605) |
| | - | (45 659) | - | - |
| Mosseau | | | | |
| Acquisition et maintien | 1 647 | 955 | 7 784 | 81 643 |
| Forage | 1 457 | - | 2 105 | 2 178 |
| Géologie | 657 | 1 263 | 3 341 | 102 407 |
| Géophysique | - | - | - | 78 778 |
| Géochimie | - | - | - | 3 135 |
| Rémunération à base d'actions | 689 | 2 068 | 4 135 | 11 721 |
| Crédits miniers | - | (476) | (772) | (75 795) |
| | 4 450 | 3 810 | 16 593 | 204 067 |
| Skyfall | | | | |
| Acquisition et maintien | 7 868 | 2 243 | 12 050 | 60 713 |
| Actions émises | - | - | - | 67 120 |
| Géologie | 34 251 | 184 705 | 52 294 | 328 874 |
| Géophysique | - | - | 8 874 | 7 124 |
| Géochimie | - | 59 116 | 96 769 | 138 255 |
| Rémunération à base d'actions | 976 | 2 403 | 5 978 | 5 554 |
| Crédits miniers | - | (106 427) | (14 741) | (207 011) |
| Dépréciation | (1 591) | - | (1 591) | - |
| | 41 504 | 142 040 | 159 633 | 400 629 |

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

| | T4-2022 | T4-2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Veza-Noyard | | | | |
| Acquisition et maintien | - | - | 546 | - |
| | - | - | 546 | - |
| Autres propriétés au Québec | | | | |
| Géologie | - | - | - | 46 |
| Crédits miniers | - | - | - | (20) |
| Disposition | - | - | (2 599) | - |
| | - | - | (2 599) | 26 |
| Tonya, Nevada États-Unis | | | | |
| Acquisition et maintien | 8 550 | 7 138 | 47 050 | 77 995 |
| Géologie | - | 385 | - | 9 988 |
| Géophysique | - | - | - | 40 657 |
| Géochimie | - | - | - | 763 |
| | 8 550 | 7 523 | 47 050 | 129 403 |
| Sommaire | | | | |
| Acquisition et maintien | 74 320 | 214 492 | 146 510 | 684 726 |
| Actions et bons de souscription émis | - | 283 000 | - | 544 800 |
| Sous total acquisition | 74 320 | 497 492 | 146 510 | 1 229 526 |
| Forage | 319 714 | 3 170 | 1 320 109 | 88 409 |
| Géologie | 208 447 | 258 549 | 698 757 | 591 525 |
| Géophysique | 25 125 | 194 853 | 73 447 | 329 970 |
| Géochimie | 97 548 | 94 130 | 467 622 | 198 936 |
| Sous total travaux d'exploration | 650 834 | 550 702 | 2 559 935 | 1 208 840 |
| Rémunération à base d'actions | 3 337 | 8 176 | 20 442 | 23 474 |
| Recharge aux partenaires | (1 882) | (18 378) | (12 864) | (118 378) |
| Crédits miniers | (167 970) | (212 088) | (404 735) | (423 768) |
| Paieement d'option reçu en actions | - | - | - | (60 750) |
| Disposition | - | - | (2 599) | - |
| Radiation | (31 444) | (67 272) | (31 444) | (67 272) |
| Total | 527 195 | 758 632 | 2 275 245 | 1 791 672 |

Sommaire des propriétés

Au 30 juin 2022, la Société détenait un portefeuille de 8 propriétés minières au Québec, qui recouvre plus de 109 863 hectares (11 propriétés totalisant 111 607 hectares au 30 juin 2021) et une propriété minière au Nevada, États-Unis, qui recouvre 501 hectares.

3.1 Belleterre

Description de la propriété

La propriété est située près de la ville de Belleterre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec, à 95 km au sud de la ville de Rouyn-Noranda. Elle regroupe 551 claims totalisant 30 258 hectares (302,6 km²) et formant un assemblage de propriétés d'exploration à l'échelle du district d'une longueur de 37 km. Ceci inclut une option d'acquisition de la concession de l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre qui a produit 750 000 oz d'or et 95 000 onces oz d'argent entre 1936 et 1959 (Source: Sigeom MERN). La propriété est sous-explorée depuis 60 ans et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante jusqu'à présent.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

Historiquement, sur le projet Belleterre et dans les environs immédiats, l'or était principalement le seul élément de valeur économique à être exploré. Il est souvent associé à des sulfures ou à l'occasion sous forme natif dans les veines et fractures de quartz, ou dans un état de substitution. La plupart des veines qui ont été exploitées ou travaillées dans le secteur sont situées dans un rayon de 5 km de l'ancienne mine Belleterre. Cependant, plusieurs indices et prospectifs aurifères ont été trouvés dans le secteur avoisinant comme les veines Conway, Paquin, Audrey, Blondeau et le gisement Aubelle. Le gisement aurifère de Belleterre est le seul à avoir été activement exploité. À la fermeture en 1959, la production totale de la mine Belleterre était de 2,18 M de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag avec environ 95 % du minerai extrait provenant de la Veine No. 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag. Source: rapport DV-85-08, site Internet du MERN, base de données Examine).

La propriété résulte d'une consolidation stratégique suite à la signature des ententes décrites ci-dessous.

3.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG »)

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, JAG a accordé à Vior l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions de la Société au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

| Date de paiement | Montant | | Travaux à réaliser |
|-----------------------------|--------------------------------|---------------------|-----------------------|
| À la signature de l'entente | Paiement (complété) | 15 000 \$ | 300 000 \$ (complété) |
| 1er juin 2021 | Paiement (complété) | 60 000 \$ | |
| 31 mars 2022 | - | - | |
| 1er juin 2022 | Paiement (complété) | 50 000 \$ | 1 700 000 \$ |
| 31 décembre 2022 | Paiement | 50 000 \$ | |
| 1er juin 2023 | Paiement | 50 000 \$ | |
| 31 décembre 2023 | Paiement | 75 000 \$ | |
| 31 mars 2024 | - | - | |
| 30 juin 2025 | Paiement/ou émission d'actions | 2 000 000 \$ | - |
| Total: | | 2 300 000 \$ | 2 000 000 \$ |

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, Vior a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables. Vior sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2022, la Société a réalisé des travaux d'exploration de 781 341 \$(32 511 \$ au 30 juin 2021) sur les claims reliés à la convention d'option avec JAG.

3.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., qui est la détentrice de 9 claims et de 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. Le vendeur a déposé une demande d'abandon des concessions minières au Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles (« MERN ») en conformité avec l'article 122 de la Loi sur les mines, pour la conversion des concessions en claims miniers. La Société peut gagner un intérêt de 100 % dans les 11 titres miniers une fois que les concessions seront converties en claims et ainsi qu'en s'acquittant de paiements en argent et d'émission d'actions de la Société suivants :

| Date de paiement | Montant | |
|---------------------------------------|---|---------------------|
| 6 novembre 2020 | Dépôt (complété) | 10 000 \$ |
| À la signature de l'entente d'option | Paiement en espèces (complété) | 120 000 \$ |
| 20 mars 2021 ou à une date rapprochée | Paiement en espèces (complété) | 120 000 \$ |
| Transfert des claims en fiducie | Paiement en espèces ou émission d'actions | 600 000 \$ |
| Transfert des claims en fiducie | Paiement en espèces | 250 000 \$ |
| 12 mois après le cinquième paiement | Paiement en espèces ou émission d'actions | 500 000 \$ |
| 18 mois après le cinquième paiement | Paiement en espèces ou émission d'actions | 500 000 \$ |
| Total: | | 2 100 000 \$ |

La Société déterminera à sa seule discrétion les modalités du paiement, soit au comptant, en actions ou une combinaison des deux. Le prix réputé des actions qui seront émises sera égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des 10 derniers jours des actions de Vior à la Bourse, au moment de l'émission.

3.1.3 Convention d'option – Osisko – propriété Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Minière Osisko inc. (« Osisko ») (amendé le 24 août 2022) sur leur propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La Société aura le droit, jusqu'au troisième anniversaire de cette convention d'option, d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans la propriété (la « première option ») en :

- a) émettant des actions ordinaires de la Société à Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :
 - (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions;
 - (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions ; et
 - (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions.

Pour la présente entente, le prix actuel du marché est défini comme le prix de clôture sur la Bourse au plus tôt de i) la date où les actions sont émises et ii) la date d'anniversaire de cette entente. Advenant que la valeur des actions qui pourraient être émises est de moins de 75 000 \$, la Société devrait payer le plein montant en espèces et aucune action ne serait émise.
- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
 - (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente; et
 - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente.

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans la propriété (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, La Société et Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur la propriété. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

3.1.4 Autres conventions d'acquisition

Le 13 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Itée afin d'acquérir un bloc de 18 claims couvrant 1 021 hectares pour la somme de 10 000 \$ et l'émission de 100 000 actions de la Société (évaluées à 21 000 \$). Une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 31 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de 21 claims couvrant 1 222 hectares en contrepartie un paiement de 10 000 \$ et l'émission 90 000 actions de la Société (évaluées à 18 450 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec d'Exploration Sagidor inc., afin d'acquérir un groupe de 24 claims totalisant 1 398 hectares en contrepartie d'un paiement de 20 000 \$ et de l'émission de 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un autre syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de 29 claims couvrant 1 689 hectares pour un paiement de 10 000 \$ et l'émission 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 18 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Entreprises Minière Globex inc. afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 6 claims couvrant 349 hectares en contrepartie de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 32 250 \$). Une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 22 février 2021, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 4 claims pour un paiement de 1 000 \$ et l'émission 20 000 actions de la Société (évaluées à 4 100 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 250 000 \$.

3.1.5 Travaux d'exploration

La Société a procédé à l'intégration de l'ensemble des données techniques disponibles du secteur de la mine Belleterre dans une base de données digitale. Le 25 août 2021, la Société a retenu les services de la firme technique – 3DGeo Solution inc. – sous la direction de Kenneth (Ken) Williamson, MSc, PGeo, pour l'assister dans la modélisation structurale et à la génération de cibles de forage. M. Williamson est un consultant senior en géologie structurale avec plus de 15 ans d'expérience en exploration et exploitation minière; il est spécialisé dans la modélisation litho-structurale 3D, le ciblage et l'estimation des ressources minérales. De plus, la Société a procédé à un premier programme de reconnaissance de terrain complet à Belleterre au cours de l'été 2021. La reconnaissance de terrain comprenait notamment des activités de prospection, échantillonnage de surface, cartographie et d'échantillonnage de till.

Un total de 1323 échantillons ont été recueillis lors de ce programme d'exploration. Les faits saillants sont :

- Confirmation et découverte de nouveaux indices aurifères à haute teneur en surface. Les trois échantillons à plus haute teneur ont retourné respectivement 274,9 grammes par tonne (« g/t ») d'or (« Au »), 175 g/t Au et 121,3 g/t Au. 25 autres échantillons contenaient des valeurs entre 77,4 g/t Au et 10 g/t Au. 15 autres échantillons contenaient des valeurs comprises entre 9,7 g/t Au et 2 g/t Au, de nombreux échantillons contenant également une teneur significative en argent (« Ag ») pouvant atteindre 394 g/t Ag (voir communiqué de presse du 17 septembre 2021 et du 28 janvier 2022).
- Ces nouveaux résultats de surface valident et prolongent les indices aurifères, renforçant davantage le fort potentiel d'exploration à Belleterre.
- En plus de ces hautes teneurs aurifères de surface, une stratégie d'échantillonnage systématique des roches réalisée dans certaines zones associées à des intrusions felsiques localement a également donné des résultats intéressants. Une anomalie en multi-éléments avec une empreinte continue d'un kilomètre de longueur et de 50 mètres ("m") à 100 m de largeur a été délimitée.

Au cours du T2-2022, la Société a complété un programme de forage phase I de 3 857 m sur cinq (5) trous. Cette campagne initiale de forage au diamant a testé une partie de l'horizon minier historique de Belleterre, un corridor de 6 km de long qui comprend l'ancienne mine d'or à haute teneur Belleterre et la zone minéralisée d'Aubelle (« AMZ »). Ce programme visait à mieux définir le cadre géologique en profondeur ainsi que les extensions de l'horizon de la mine de Belleterre. Les cibles de la phase I ont été positionnées à grandes distances des indices connus, avec pour objectifs de délimiter les extensions et de nouvelles structures. Dans ce cadre les résultats de la phase I sont très positifs et montrent des évidences d'or à haute teneur allant jusqu'à 55,2 g/t Au sur 0,50 m, ainsi que des intersections plus larges et à plus faible teneur allant de 8,0 à 18,5 m à une profondeur verticale moyenne de 500 m. L'équipe technique de Vior est particulièrement encouragée par les intersections minéralisées plus larges, qui suggère que les structures aurifères pourraient s'épaissir en profondeur. Les gisements d'or orogénique archéen de l'Abitibi peuvent présenter des continuités verticales exceptionnelles, s'étendant en profondeur sur plus de 1 000 m dans de nombreux gisements. Ces récents résultats, validant la continuité du système aurifère en profondeur, dans le district de Belleterre jusqu'à présent encore très sous-exploré par des forages historiques limités entre 100 et 250 m de la surface qui dévoilent un potentiel d'exploration nouveau et hautement prospectif.

Les faits saillants des résultats de la phase I sont les suivants :

- Interception à haute teneur de 55,2 g/t Au sur 0,5 m (BV 21-001)
 - 1,58 g/t Au sur 8,0 m (BV21-002)
 - 6,37 g/t Au sur 1,0 m inclus dans 0,65 g/t Au sur 18,5 m (BV 21-005)
- Deux principaux styles de minéralisation ont été reconnus, 1. Basalte fortement schisteux, altéré en chlorite, biotite, carbonate et quartz, localement bréchiq ue et recoupé par des veines de lamprophyre et de quartz (QZ) contenant 3 à 20 % de pyrite (« PY ») - pyrrhotite (« PO ») avec des traces de sphalérite (« SP »), chalcopyrite (« CP ») et ; 2. Veine QZ injectée dans un gabbro chloritisé et minéralisé par des filonnets et nodules de PY (3-5%), CP (3%), SP (1%) et galène (« GN ») (1%).
- Les forages ont validé la continuité aurifère en profondeur de deux des principales structures reconnues le long de l'AMZ et de la veine Conway. Une augmentation de l'épaisseur des enveloppes minéralisées semble s'observer en profondeur. Ces nouvelles intersections minéralisées demeurent ouvertes dans toutes les directions.
- Identification de plusieurs nouvelles structures minéralisées incluant une zone parallèle située entre l'AMZ et Conway qui a retourné de l'or à faible teneur sur 12,5 m incluant 1,16 g/t Au sur 3 m.

Un programme de forage phase II a aussi été complété en avril 2022 dans les environs de l'ancienne mine Belleterre. Le programme de la phase II ciblait des secteurs adjacents à des chantiers miniers historiques près des puits 2 et 3 de l'ancienne mine de Belleterre afin de mieux comprendre les contrôles structuraux de la minéralisation à haute teneur en or (« Au »). La structure de déformation 12W, en continuité direct avec le puit 3, contient les meilleures valeurs de ce programme dans des zones de cisaillement injectées de veines de quartz sur des longueurs de 1,0 à 15,85 mètres (« m »). L'intersection aurifère à plus haute teneur obtenue dans le forage BV22-011 a donné 12,87 grammes par tonne (« g/t ») Au sur 1,35 m, incluse dans une zone plus large de 15,85 m titrant 1,28 g/t Au. Les minéralisations à haute teneur interceptées dans le forage BV22-011 sont associées à des veines de quartz contenant de l'or visible très finement disséminé. Vior a foré 6 trous le long de la zone de déformation 12W et confirme une continuité géologique latérale de la structure sur plus de 500 m. La zone 12W demeure encore ouverte au sud-ouest ainsi qu'en profondeur.

Encore préliminaires dans le déploiement de la stratégie globale d'exploration systématique, les données issues de ces deux programmes de forage serviront de base au développement d'un modèle structural de détail pour l'ensemble de la ceinture.

Vior Inc. a débuté son programme d'exploration estival 2022 à Belleterre, qui se poursuivra jusqu'à la mi-juillet 2022. Le travail sur le terrain consistera en de la cartographie, de l'échantillonnage de roche et la caractérisation des zones minéralisées. Les principaux secteurs d'intérêt incluront les claims récemment optionnés de Osisko Mining inc. et plusieurs secteurs prometteurs entourant le camp minier historique de Belleterre. Les objectifs de ce programme de terrain sont de découvrir de nouveaux indices et des structures aurifères, ainsi que de valider le modèle géologique de Vior en élaboration. L'équipe fera également le suivi des cibles géophysiques provenant du levé à haute résolution NOVATEM G2 et développera des cibles de forage hautement prioritaires pour les futurs programmes de forage. Les résultats du programme d'exploration estival 2022 sont en cours de traitement et feront l'objet d'une publication.

Les prochaines phases d'exploration comprendront:

- Compilation de données élargie
- Mise à jour de la modélisation 3D
- Préparation d'un programme de forage d'envergure de Phase III

3.2 Belmont

Description de la propriété

La propriété Belmont constituée de 40 claims est située à environ 20 km au nord-est du projet Windfall d'Osisko. La propriété a été acquise dans le cadre d'une transaction sur Skyfall (section 3.9). Durant l'exercice 2022, la direction a décidé d'abandonner les claims et la propriété a été radiée pour 29 320 \$.

3.3 Big Island Lake

Description de la propriété

La propriété de rutile Big Island Lake, qui couvre 3 564 hectares répartis sur 65 claims contigus, est détenue à 100 % par la Société. Elle est située à environ 25 km au nord du village de Havre-Saint-Pierre, dans la région de la Côte-Nord, au Québec. Ces claims, qui constituent la propriété Big Island Lake, sont situés dans un secteur à fort potentiel en minéralisation titanifère, caractérisé par la présence de rutile.

Le 1er mai 2018, la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 519 448 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %, la Société n'a toutefois pas encore reçu l'avis de levé de l'option de 51 %.

Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

Travaux d'exploration

Le projet se situe dans le complexe anorthositique de Havre-St-Pierre où plusieurs indices et prospectifs d'ilménite massive (fer-titane) ont été identifiés, dont la mine Lac Tio actuellement en exploitation, située à 19 km au nord-est de la propriété. Le prospect de Big Island Lake est formé d'un horizon d'ilménite massive riche en rutile orienté est-ouest et affleurant sporadiquement sur une distance latérale de plus de 280 mètres, et dont l'épaisseur varie de 10 à 26 mètres.

Ci-dessous, les résultats des différentes phases d'exploration :

- Octobre 2016 : Prospection avec des résultats sur échantillons choisis compris entre 44,2 % et 48,4 % en valeurs en titane (TiO₂), tandis que l'échantillonnage en rainure a rapporté des valeurs en TiO₂ de 41,6 % sur 7,7 mètres et de 45,2 % sur 2,2 mètres. - Juin 2018 : Campagne de forage totalisant 1078 m sur 7 trous. Six forages ont ciblé l'indice Big Island Lake (ilménite semi-massive à massive tabulaire avec rutile) et un dernier sur l'indice Oregon Lake (plusieurs minces lits d'ilménite semi-massive à massive). Les meilleurs résultats sont : 32,36% TiO₂/9,88 m (BIL-18-02), 35,88% TiO₂/9,92 m (BIL-18-03) et 27,47% TiO₂/11,73 m. Prospection autour des lacs Big Island et Bât-le-diable.
- Novembre 2018 : Survol complet de la propriété par un levé hélicoptéré gravimétrique (technologie Falcon Airborne Gravity Gradiometer) et magnétique
- Août 2019 : Prospection dans le quadrant NE de la propriété sur une large anomalie gravimétrique et magnétique. Découverte d'un champ de blocs et de 2 lentilles métriques in-situ d'ilménite massive. La Société planchera sous peu sur un programme d'exploration pour le projet Big Island Lake.

3.4 Foothills

Description de la propriété

La propriété de rutile Foothills, détenue à 100 % par la Société, est constituée de 541 claims désignés répartis sur trois blocs de claims couvrant plus de 30 021 hectares situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferro-titanifère situé à environ 100 km à l'est de la ville de Québec.

Le 9 mars 2016 (amendée les 25 août 2016, 3 novembre 2016, 21 juin 2018 et 31 octobre 2019), la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2020. Le 25 août 2016, la Société a modifié l'entente afin d'y ajouter 140 nouveaux claims détenus par la Société. Iluka s'est engagée à verser 25 000 \$ plus le coût d'acquisition des claims

Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 3 380 983 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %; la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis afin d'exercer ces intérêts.

Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

Travaux d'exploration

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de minéraux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO₂) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %. Les patrons de dispersion glaciaire dans la région suggèrent que la source de ces blocs serait proximale et située à quelques kilomètres, au sein du complexe anorthositique de Saint-Urbain ou le long de sa zone de contact avec les roches gneissiques encaissantes.

Les partenaires Vior et Iluka ont réalisé des analyses des échantillons de carotte de la dernière campagne de forage 2020 dans les installations d'IOS Services Géoscientifiques à Saguenay, au Québec. Ceci est dans le but de déterminer leurs caractéristiques physiques, minéralogiques et géochimiques en vue de cibler le prochain suivi d'exploration. Vior et son partenaire Iluka travaillent à la planification d'un suivi d'exploration sur Foothills, des travaux additionnels de géophysique au sol seront nécessaires pour mieux cibler la prochaine phase de forage.

Ci-dessous, les meilleurs résultats du forage de l'hiver 2020 :

- FH-20-01 : 39,47% TiO₂/ 17,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-04 : 40,92% TiO₂/ 15,65 m (longueur de carottes)
- FH-20-05 : 40,65% TiO₂/ 10,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-07 : 30,98% TiO₂/ 49,50 m (longueur de carottes)

Dans l'industrie, la majeure partie du rutile et de l'ilménite est transformée en pigments non toxiques de dioxyde de titane utilisés pour la fabrication de peinture, plastique, papier, textile, cosmétiques et céramique. Le rutile est aussi utilisé dans la fabrication de titane métal pour l'industrie aéronautique et spatiale, les implants chirurgicaux, ainsi que pour les véhicules à moteur et les stations de désalinisation.

La Société planchera sous peu sur un programme d'exploration pour la propriété Foothills.

3.5 Lac Merlin*Description de la propriété*

La propriété Lac Merlin se situe à 20 km au sud de Lebel-sur-Quévillon, et est constituée de 40 claims désignés totalisant 2 265 hectares, jalonnés durant l'Exercice 2020 et détenus à 100 % par la Société.

Travaux d'exploration

La propriété est couverte par un empilement de roches volcaniques bimodale au contact d'une intrusion, laquelle est bordée par une zone structurale d'orientation est-ouest.

La Société planchera sous peu sur un programme d'exploration pour le projet Lac Merlin.

3.6 Ligneris*Description de la propriété*

La propriété Ligneris est constituée de 143 claims totalisant 7 652 hectares détenus à 100 % par la Société. Elle est située à environ 80 km au nord du Complexe La Ronde et à 100 km au nord-est de la ville de Rouyn-Noranda.

Le 26 juin 2019 (amendée le 13 août 2020), la Société avait conclu une entente d'option avec Ethos permettant à Ethos de gagner jusqu'à 70 % d'intérêt dans le projet aurifère Ligneris. Ethos pouvait acquérir une participation de 51 % dans le projet Ligneris en contrepartie d'un engagement de 3 000 000 \$ de travaux (2 223 619 \$ complétés) et l'émission de 1 000 000 d'actions d'Ethos (425 000 émises et évaluées à 110 750 \$).

Le 27 avril 2021, la Société a conclu une entente de résiliation et de libération avec Ethos par laquelle Ethos accepte de renoncer à tous ces droits en vertu de l'entente d'option. En contrepartie de la renonciation, Vior a accepté d'émettre à Ethos 1 000 000 unités de Vior. Chaque unité comprend une action de Vior et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à Ethos d'acheter une action au prix de 0,30 \$ pour une période de 36 mois. En plus de la période de détention réglementaire, Ethos a accepté que les valeurs mobilières émises en lien avec les unités soient assujetties à une période de détention volontaire de 12 mois suivant l'émission des unités. Les 1 000 000 actions émises sont évaluées à 215 000 \$. La juste valeur estimée des 1 000 000 bons de souscription émis s'élève à 68 000 \$ soit 0,068 \$ par bons de souscription. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 51,2 %, durée prévue de 3 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,5 % et aucun dividende par action.

Travaux d'exploration

Les derniers travaux réalisés sur le projet Ligneris remontent à février 2020. Le partenaire de Vior, Ethos, a réalisé un programme d'exploration qui comprenait 14 forages totalisant 8 318 m avait pour but principal de vérifier, jusqu'à une profondeur d'environ 600 m, l'étendue du système d'altération minéralisé en or des zones Centrale et Sud, lesquelles coïncident avec des anomalies géophysiques de chargeabilité bien définies, et d'autre part, de tester certaines anomalies de chargeabilité générées lors du récent levé qui sont situées dans les extensions latérales de couloirs structuraux connus montrant une forte altération. La minéralisation rencontrée en forage sur Ligneris confirme l'appartenance à un environnement de sulfures massifs volcanogènes riche en or avec remobilisation dans des zones de déformation majeure.

La Société a procédé au cours du mois d'octobre 2021 à un programme d'échantillonnage de till. 17 échantillons ont été prélevés dans la partie centrale de la propriété et le traitement des échantillons toujours en cours est partiellement complété. La Société a aussi procédé à un autre programme d'échantillonnage de till au printemps 2022 afin d'investiguer les potentielles continuités géochimiques des principaux horizons minéralisés et anomalies de surface connues du projet et les résultats sont en attente.

3.7 Mirabelli

Description de la propriété

Le projet Mirabelli est une propriété à potentiel aurifère dans le secteur du lac Mirabelli, situé à environ 300 km au nord de Matagami, sur le territoire de la Baie-James, au Québec. La propriété Mirabelli est constituée de deux blocs distincts, le Nord et le Sud, située à proximité de la route de la Baie-James et couvrant une superficie de 7 561 hectares pour un total de 142 claims.

Le 21 septembre 2020, la Société a signé une entente avec Éric Desaulniers (administrateur de la Société) et Antoine Cloutier, par laquelle la Société pouvait acquérir la propriété Mirabelli, située à environ 300 km au nord de Matagami, en contrepartie de paiements en espèces de 50 000 \$ (20 000 \$ complétés) et réaliser 225 000 \$ de travaux d'ici le 21 septembre 2022 (71 847 \$ complétés). Le 9 septembre 2021, la Société a résilié l'entente et procédé à la dépréciation de la propriété au 30 juin 2021 pour un montant de 66 605 \$.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

Travaux d'exploration

Le projet Mirabelli est caractérisé par la présence anormale de grains d'or dans des échantillons de till. Des comptes allant jusqu'à 40 grains d'or avaient été obtenus historiquement dans des concentrés de minéraux lourds sur le bloc Nord, tandis qu'un compte de 57 grains d'or était obtenu sur le bloc Sud, incluant 3 grains d'or délicats (« pristine »). Plus récemment, un échantillonnage de till de validation réalisé sur 9 sites situés près des échantillons historiques du bloc Nord a donné des comptes variants entre 3 et 82 grains d'or pour une moyenne de 18 grains d'or pour un secteur de 3 km². La superficie de terrain des blocs Nord et Sud de Mirabelli couvre la région source potentielle des échantillons des tills aurifères en amont glaciaire vers le nord-est.

Les blocs Nord et Sud, se situent près de la zone de contact entre les sous-provinces géologiques de Nemiscau et de La Grande, dans laquelle on retrouve plusieurs prospectes et dépôts aurifères dans le secteur de la rivière Eastmain. Les données magnétiques aériennes du bloc Nord de Mirabelli suggèrent la présence d'une bande de roches volcaniques ou de formations de fer, orientée N060, qui s'étendrait sur plus de 16 km.

Au cours de l'année, la Société a réalisé, par le biais d'un consultant indépendant, le traitement des données géophysiques aériennes historiques du projet afin d'optimiser la planification de prise d'échantillons de till sur le terrain. Par la suite l'échantillonnage et l'analyse de 38 tills ont été effectués. Le 9 septembre 2021, la Société a résilié l'entente à la suite de résultats non concluants.

3.8 Mosseau

Le projet Mosseau est situé à 22 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi au Québec. Il est constitué de 73 claims appartenant à 100 % à la Société couvrant une superficie de 3 581 hectares. Mosseau est entourée de claims détenus par Osisko au sud et à l'est, par le projet Verneuil de Soquem au nord-ouest et par le projet Wilson de Ressources Cartier.

Le 20 mars 2017, la Société a conclu une convention d'acquisition avec Ressources Tectonic Inc. (« Tectonic »), et une autre avec le syndicat de prospecteurs 3421856 Canada inc. et Alphonse Beaudoin, sur la propriété Mosseau, située à l'est de Lebel-sur-Quévillon, province de Québec. En vertu de cette entente (amendée les 20 juin 2018, 20 juin 2019 et 8 juin 2020), la Société avait l'option, jusqu'au 3 juillet 2020, d'acquérir une participation de 100 % dans 15 claims de la propriété Mosseau en contrepartie des termes suivants :

| Échéance | Paiements en espèces | | Paiements en actions | |
|--|----------------------|----------------|----------------------|---------------|
| | Engagement | Complétés | Engagement | Complétées |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Lors de l'approbation de la Bourse | 90 000 | 90 000 | 65 000 | 65 000 |
| Le ou avant le 20 juin 2018 | 22 500 | 22 500 | - | - |
| Le ou avant le 20 juin 2019 | 22 500 | 22 500 | - | - |
| Le ou avant le 3 juillet 2020 (complété le 2 juillet 2020) | 80 000 | 80 000 | - | - |
| | 215 000 | 215 000 | 65 000 | 65 000 |

En date du 30 juin 2019, la Société a effectué le dernier paiement à 3421856 Canada Inc. et Alphonse Beaudoin pour le rachat complet de leurs six claims. La Société a prolongé l'option des neuf claims restants avec Tectonic jusqu'au 3 juillet 2020 et a complété l'acquisition de ces neuf claims avant le 3 juillet 2020. Tectonic conserve une redevance de 2 % NSR, dont la moitié est rachetable pour la somme de 1 500 000 \$. Une redevance de 2 % NSR a aussi été octroyée au syndicat de prospecteurs, dont la moitié est rachetable pour la somme de 1 000 000 \$. En date du 2 juillet 2020, la Société a complété tous les engagements et détient maintenant un intérêt de 100 % dans la propriété Mosseau.

Le 16 novembre 2021, la Société a signé une entente définitive avec SOQUEM inc. (« SOQUEM ») qui consiste en un échange d'intérêts miniers, par lequel la Société a cédé sa participation de 42,3 % dans la propriété Domergue (SOQUEM 57,7 % - la Société 42,3 %) en échange de la propriété Verneuil (100 % - SOQUEM). Il n'y a aucune contrepartie d'échange de paiement en espèces ou en actions, cependant, SOQUEM et la Société ont convenu de s'accorder une redevance NSR de 0,5 % sur leurs actifs respectifs, chacune rachetable pour la somme d'un paiement en espèces de 250 000 \$.

À la suite de cette consolidation, le projet Mosseau est constitué de 105 claims couvrant une superficie de 5 068 hectares.

Travaux d'exploration

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t or, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 10 km sur le projet. Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.

La propriété présente dans son ensemble un excellent potentiel d'exploration et la consolidation avec le projet Verneuil situé dans l'extension directe du gisement Morono au Nord définit un secteur d'exploration de grand intérêt.

La minéralisation aurifère sur le projet est associée à des zones de cisaillement généralement orientées parallèles à la stratigraphie, soit nord-ouest/sud-est, près du contact entre les roches intrusives du pluton de Wilson et les roches volcaniques au sud. La minéralisation dans la zone M du gîte Morono est encaissée dans des schistes à quartz-séricite avec de la pyrite disséminée, le long d'une zone de cisaillement continue d'une longueur de 950 mètres par 5 à 15 mètres de large. Tous les sondages historiques dans la zone M du gîte Morono ont recoupé le cisaillement et la zone demeure ouverte en profondeur, l'intersection de forage la plus profonde étant située à 270 mètres et titrant 4,42 g/t or sur 5,84 mètres (épaisseur réelle, sondage M4-88; travaux statutaires du ministère GM47624).

À l'hiver 2017, la Société a découvert une nouvelle zone aurifère dans le sondage MO-17-10, qui ciblait une anomalie de chargeabilité située à 800 mètres au nord-ouest et dans l'axe de l'indice KC-1, où un échantillon de roches choisi prélevé en surface a livré une teneur de 12,1 g/t Au. L'indice, l'anomalie et le sondage sont situés au nord et parallèle à la zone de faille de la rivière Kiask, qui traverse la propriété selon un axe nord-ouest/sud-est. Le sondage MO-17-10 a obtenu une teneur de 1,13 g/t Au sur 14,5 mètres (de 40,0 à 56,0 m dans l'axe de forage), incluant 2,93 g/t Au sur 4,53 mètres, y compris un intervalle à 7,41 g/t Au sur 0,91 mètre (les résultats sont présentés en épaisseur réelle). La découverte de cette nouvelle zone aurifère ouvre un nouveau secteur favorable très prometteur avec une étendue latérale d'au moins 900 mètres et qui demeure largement inexplorée dans toutes les directions.

La Société a complété au cours du mois d'août 2020 un levé géophysique de polarisation provoquée (« PP ») dipôle-dipôle de 18,4 km linéaires dans les extensions nord et ouest de la grille PP réalisé en 2017. Le but du présent levé était de couvrir le secteur du dépôt aurifère Morono "M" ainsi que la zone de contact cisailée au nord, entre l'intrusion de Wilson et les roches volcaniques, laquelle est l'hôte de plusieurs indices aurifères sur le projet Mosseau. Le nouveau levé PP a permis d'identifier au moins 8 nouvelles cibles de forage, en plus des 12 cibles qui avaient été proposées lors du levé de 2017, dont plusieurs demeurent encore non-testées.

Les nouvelles anomalies PP ont également fait l'objet d'un suivi de prospection et de cartographie sur le terrain au cours duquel des affleurements minéralisés et autres sites correspondants à des anomalies PP de chargeabilité ont été identifiés en préparation de travaux de décapage réalisés en novembre 2020. Ces travaux de décapage ont permis de confirmer et de caractériser des zones minéralisées en surface, et aussi de valider certaines anomalies PP.

La Société procédera à l'intégration et à l'harmonisation des données techniques du projet Verneuil. Ces travaux préliminaires permettront l'élaboration de cibles de forage.

3.9 Skyfall

Description de la propriété

La propriété Skyfall est constituée de 551 claims totalisant 30 536 hectares détenus à 100 % par la Société. Elle est située à 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon et à 70 km au sud de Chapais. Certains claims ont été jalonnés alors que d'autres ont été acquis par entente.

Le 10 juillet 2020, la Société a signé une entente avec Entreprise Minière Globex Inc., par laquelle la Société a acquis 12 claims contigus à la propriété Skyfall pour 5 000 \$ et une redevance NSR de 2 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 1 M\$.

Le 18 août 2020, la Société a signé une entente avec Mark Fekete et Marty Huber par laquelle la Société a acquis 35 claims contigus à la propriété Skyfall pour 3 300 \$ et 100 000 actions de la Société (évaluées à 14 500 \$). Ces claims sont assujettis à une redevance NSR de 2 % liée à une entente antérieure.

Le 26 novembre 2020, Vior a acquis d'une compagnie privée un intérêt de 100 % dans 103 nouveaux claims répartis en 6 blocs distincts en contrepartie d'un paiement en espèces de 30 000 \$ et de l'émission de 300 000 actions de la Société (évaluées à 42 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour \$1M. De cette transaction, la Société a transféré un groupe de 40 claims réparti sur 2 blocs dans ce qui formera dorénavant le projet Belmont situé à environ 20 km au nord-est de Windfall (section 3.2).

Le 24 janvier 2021, Vior a acquis de North American Exploration Inc. et d'un prospecteur un intérêt de 100 % dans un bloc de 40 claims couvrant 2 230 hectares en contrepartie d'un paiement en espèces de 7 500 \$ et de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 27 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Parallèlement un groupe de 43 claims répartis sur 5 blocs, couvrant 2 428 hectares, a été acquis à 100 % par Vior d'un consultant indépendant en contrepartie d'un paiement 4 911 \$. Ce montant incluait également des frais de contrat de consultation.

Le 5 mars 2021, la Société a acquis 3 claims d'un prospecteur pour 1 500 \$ et une redevance NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 500 000 \$.

Le 20 mai 2022, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 24 claims près de la propriété Skyfall, en contrepartie de l'émission de 40 000 actions de la Société émises en juillet 2022 (évaluées à 5 200 \$).

Le 8 septembre 2022, la Société a signé une entente avec Osisko afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 83 claims près de la propriété Skyfall en contrepartie de l'émission de 107 142 actions de la Société (évaluées à 17 786 \$). Certains claims sont assujettis à une redevance NSR de 1 % préexistante.

Travaux d'exploration

Le projet Skyfall est situé à environ 40 km à l'est des dépôts aurifères de Windfall, détenus par Osisko Mining, et de Barry et de Gladiator détenus par Bonterra Resources, dans un secteur sous-exploré de la ceinture volcanique d'Urban-Barry. Le projet est couvert par un empilement de roches volcaniques recoupées par des failles sub-parallèles à la stratigraphie ou d'orientation nord-nord-est auxquelles la minéralisation aurifère est souvent associée dans le secteur. Le projet s'étend à l'échelle d'un district sur une longueur de plus de 37 km dans la partie est de la ceinture d'Urban-Barry, où on retrouve notamment le projet à haute teneur Windfall (6 M oz+ Au, selon le rapport technique 43-101 d'Osisko, daté du 8 mars 2021) et actuellement en phase de mise en valeur.

Dû à son accès terrestre limité jusqu'à il y a quelques années, très peu de travaux d'exploration ont été réalisés sur Skyfall. Le projet montre un environnement géologique similaire à celui de la partie centrale de la bande d'Urban-Barry dans lequel on retrouve une multitude de dépôts et d'indices aurifères (*il est à noter que la minéralisation présente sur les propriétés avoisinantes n'est pas nécessairement représentative de celle contenue sur la propriété de la Société*).

À l'automne 2020, la Société a effectué le premier programme de reconnaissance par échantillonnage systématique de till dans le secteur, ainsi que réalisé de la reconnaissance géologique de terrain. Un total de 160 échantillons de till, d'un poids moyen d'environ 10 kilogrammes, a été prélevé sur le terrain selon une série de profils orientés WNW-ESE et E-W dont les lignes d'échantillonnage étaient distantes d'environ 2,0 à 2,5 km et perpendiculaires à l'écoulement glaciaire dominant avec un espacement d'environ 350 mètres entre chaque échantillon. Les travaux ont été réalisés par IOS Services Géoscientifiques et la morphologie des grains d'or a été identifiée par la technologie de reconnaissance optique de haute définition ARTPhot.

En mars 2021, la société a annoncé les résultats de l'échantillonnage de till. Ces derniers ont révélé, des comptes élevés en grains d'or dans les échantillons. Les résultats très encourageants de cette première phase d'exploration démontrent que la fertilité géologique dans l'extension est de la ceinture Urban-Barry est hautement prospective pour la recherche de minéralisations aurifères. 7 essais de tills contenant des comptes élevés jusqu'à 132 grains d'or, incluant également des comptes significatifs en grains d'or de forme délicate, nous indiquent qu'une source de minéralisation aurifère probable se trouve à proximité.

Au cours de l'été 2021, la Société a réalisé une campagne de reconnaissance géologique et de prospection, incluant de l'échantillonnage de roche et de till. La Société a également procédé à des retraitements de données géophysiques (inversion magnétique) dans plusieurs secteurs de la propriété afin d'aider à l'interprétation et à la localisation des principales zones de déformation du projet.

Sur la base des résultats préliminaires de la prospection, de la cartographie, des résultats géochimiques et de l'interprétation géophysique, la reconnaissance d'un environnement de roche hôte géologiquement favorable pour un potentiel de nickel, cobalt et PGE a été reconnu. Une nouvelle séquence majeure de 47 km de séquence mafique-ultramafique non cartographiée a été confirmée par des signatures géophysiques, géochimiques et l'observation de textures volcaniques primaires telles que des spinifex, écoulement différencié et sill ultramafique. L'identification de ce nouveau contexte géologique, est une avancée importante dans la compréhension et les stratégies d'exploration à venir à Skyfall qui pourraient conduire, en plus de son potentiel aurifère, à la mise en évidence d'un potentiel minéral plus diversifié.

La Société planifie le prochain programme d'exploration pour l'été 2022.

3.10 Autres propriétés – Québec

La propriété Veza-Noyard est située dans les extensions directes en profondeur de la Mine Veza de Ressources Nottaway inc. (« Nottaway »), laquelle a bénéficié, en 2015 et 2016, d'un financement de 10 M \$ de la part de Redevances Aurifères Osisko ltée (« Redevance Osisko) en contrepartie d'un NSR de 5 % et d'une participation aux bénéfices nets (« NPI ») de 40 %. Redevance Osisko a reçu des paiements de redevances de la part de Nottaway jusqu'à la fermeture de la mine en 2019. Une ressource aurifère encore non exploitée se trouve encore sous le niveau 650 de la mine Veza, laquelle semble se prolonger en profondeur en direction de la propriété Veza-Noyard, laquelle constitue une position stratégique pour la Société.

Pour la propriété Domergue, voir la section 3.8.

3.11 Tonya – Nevada, États-Unis

Description de la propriété

Le 28 juillet 2017 (amendée le 30 septembre 2019, le 6 juillet 2020, le 21 juillet 2021 et le 11 août 2022), la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Vior USA a conclu une entente avec la compagnie privée Gold Range Company LLC (« Gold Range ») pour l'acquisition de droits miniers exclusifs sur la propriété Tonya, située dans le comté de Pershing, à 65 km au nord de Lovelock, au Nevada. La propriété est constituée de deux blocs de 6 claims enregistrés au nom de Gold Range et d'un autre bloc de 59 claims enregistrés au nom de Vior USA, le tout constituant un seul bloc de claims contigus, pour une superficie totale d'environ 501 hectares.

Le 28 juillet 2017, Vior USA a obtenu de Gold Range l'exclusivité des droits miniers en contrepartie d'une royauté NSR de 3 % en faveur de Gold Range, dont deux tranches de 1 % de la royauté peuvent être rachetées pour la somme de 1 000 000 \$ US chacune. Vior USA doit verser en avance sur la royauté la somme de 10 000 \$ US à la signature de l'entente, 10 000 \$ US à la date du premier et deuxième anniversaire, 15 000 \$ US à la date du troisième (payable en deux versements) anniversaire et 35 000 \$ US à la date du sixième anniversaire. Pour les années subséquentes et jusqu'à la mise en production commerciale, une somme additionnelle de 10 000 \$ US s'ajoutera à chaque nouvel anniversaire. Vior USA doit également réaliser des travaux d'exploration d'un montant de 100 000 \$ US au cours de la première année de l'entente, incluant au moins un forage d'au moins 100 mètres de profondeur à un endroit entendu par les deux parties. Vior USA a obtenu de Gold Range, un délai supplémentaire jusqu'au 28 juillet 2023 pour compléter les travaux d'exploration d'un montant de 100 000 \$ US.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

Le 14 mars 2018, Vior USA a conclu une entente avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, pour l'acquisition des droits de surface de la propriété Tonya en contrepartie de 400 000 \$ US payables comme suit : un montant de 20 000 \$ US à la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 000 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 700 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la première période de paiements, un montant mensuel de 2 000 \$ US pour les 12 prochains mois suivants la deuxième période de paiements et le solde de 291 200 \$ US dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la troisième période de paiements. Vior USA peut mettre fin à cette entente en tout temps sans paiement additionnel ou pénalité. Si Vior USA passe de l'étape d'exploration à la construction d'une mine ou de l'extraction de minéraux, le solde restant deviendra dû et payable dans les 60 jours suivant le début de la construction de la mine ou de l'extraction de minéraux. Au 30 juin 2022, 90 800 \$ US avaient été versés à Michiels Family Associates, Inc. et à Whitred Holdings, LLC. Cette entente a permis d'obtenir libre accès pour l'exécution de ses futurs travaux d'exploration.

Travaux d'exploration

Le projet Tonya est situé à l'extrémité nord de la chaîne de montagnes des Humboldt qui forme le cœur de la ceinture minérale de Rye Patch et englobe plusieurs gisements, mines et prospects aurifères, dont la mine Florida Canyon (2,3 Moz d'or produites), la mine Cœur Rochester (1,65 Moz d'or et 148 Moz d'argent produites), la mine Relief Canyon et le gîte Spring Valley, récemment découvert et mis en valeur. Le projet Tonya est au stade de l'exploration préliminaire.

Les travaux historiques réalisés jusqu'à présent sur Tonya comprennent un peu d'échantillonnage en affleurements, un levé de sols détaillé d'envergure limitée et un peu de forage rotary. La propriété présente des similitudes géologiques avec les mines Florida Canyon et Standard situées à proximité, du fait qu'elle est également couverte par les calcaires de la Formation de Natchez Pass et les argilites de la Formation de Grass Valley, lesquelles sont hôtes de la minéralisation dans les deux gisements. Les éléments indicateurs dans les sols de la propriété révèlent la présence de regroupements d'anomalies en or, antimoine et arsenic. L'interprétation des travaux antérieurs indique que le projet Tonya couvre les niveaux supérieurs d'un système aurifère épithermal similaire à d'autres gisements aurifères dans la ceinture. Quelques résultats historiques de forage rotary suggèrent un potentiel de valeurs aurifères plus élevées en profondeur. Les travaux d'exploration modernes sont limités sur le projet Tonya puisqu'il s'agissait d'une propriété privée.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a poursuivi les travaux d'échantillonnage de sols en utilisant la méthode MMI (Mobile Metal Ions) sur les secteurs couverts par des sédiments allochtones. De l'échantillonnage supplémentaire de sol conventionnel a aussi été réalisé au cours du mois de février et mars 2019 dans le but de mieux définir certaines cibles géochimiques qui avaient été identifiées auparavant. Les échantillons témoin des forages rotary ont été également ré-examinés afin d'en qualifier leur niveau d'altération.

Au cours de l'automne 2020, Vior a complété un levé magnétique et de gravité au sol sur la totalité du projet. Les données préliminaires permettent de préciser la position des éléments structuraux d'intérêt pour les minéralisations aurifères. Ces travaux ont notamment mis en évidence une structure s'apparentant à un "sinter", structure hautement prospective pour l'or dans ce type d'environnement géologique.

Dans le but de mieux définir les cibles de forage, des travaux d'échantillonnage de sol et de MMI devront être entrepris avant de procéder d'éventuel forage au cours de 2022.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

3.12 Vision à long terme

La Société bénéficie d'une bonne situation financière et ses dirigeants s'assurent de l'avancement et le suivi des projets en cours tout en évaluant plusieurs autres opportunités externes qui visent à bonifier la valeur de ses actifs. La Société est toujours à la recherche de partenaires potentiels pour travailler certaines de ses propriétés minières. Le processus est toujours en cours et des discussions ont été amorcées avec des partenaires potentiels.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

| | T4-2022 | T4-2021 | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|------------------|----------------|--------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | | |
| Honoraires facturés à des partenaires | 188 | 1 911 | 1 409 | 17 842 |
| Charges | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 85 937 | 59 454 | 344 698 | 199 572 |
| Honoraires professionnels et de consultation | 64 139 | 74 768 | 174 535 | 236 534 |
| Frais réglementaires | 4 847 | 6 270 | 54 473 | 43 781 |
| Loyer et frais de bureau | 13 944 | 9 593 | 49 377 | 42 091 |
| Communication, conférences et relations avec les actionnaires | 61 274 | 52 719 | 282 493 | 150 987 |
| Rémunération à base d'actions | 9 490 | 26 494 | 70 911 | 87 216 |
| Frais de déplacement | 4 454 | 3 213 | 14 902 | 8 411 |
| Recherche de propriétés minières | - | (1 241) | 8 889 | 2 433 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 11 997 | - | 47 988 | - |
| Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés | 31 444 | 67 272 | 31 444 | 67 272 |
| | 287 526 | 298 542 | 1 079 710 | 838 297 |
| Autres produits (charges) | | | | |
| Intérêts | 4 547 | 1 916 | 10 896 | 4 608 |
| Variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements | (505 905) | 965 875 | (1 813 567) | 1 284 450 |
| Désactualisation – prêt et obligations locatives | (4 766) | (1 170) | (20 250) | (3 614) |
| | (506 124) | 966 621 | (1 822 921) | 1 285 444 |
| Résultat net avant impôt sur les bénéfices | (793 462) | 669 990 | (2 901 222) | 464 989 |
| Recouvrement d'impôt différé | 206 013 | - | 498 435 | - |
| Résultat net et global | (587 449) | 669 990 | (2 402 787) | 464 989 |

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

4.1 Discussion sur les résultats de l'Exercice 2022

Les charges opérationnelles ont augmenté et les principales variations peuvent être expliquées ainsi:

- Salaires et avantages sociaux. Durant l'Exercice 2021, la Société a enregistré 161 089 \$ de SSUC dont 64 628 \$ est réallouée aux propriétés (aucun durant l'Exercice 2022). La Société a engagé Laurent Eustache vice-président exécutif effectif le 1er septembre 2020.
- Honoraires professionnels. Plusieurs ententes ont été négociées durant l'Exercice 2021 engendrant une augmentation des honoraires professionnels pour cette période.
- Communication, conférence et relations avec les investisseurs. La Société a entrepris différentes initiatives afin d'augmenter sa visibilité.
- Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés. Durant l'Exercice 2022, la Société a décidé d'abandonner les claims de Belmont et procédé à sa radiation pour 29 320 \$ et d'autre part, certains claims ont été abandonnés sur les propriétés Foothills et Skyfall et la Société a procédé à une radiation parcelle de ces propriétés pour 533 \$ et 1 591 \$ respectivement. Durant l'Exercice 2021, la Société a résilié l'entente d'option sur la propriété Mirabelli et procédé à sa radiation pour 66 605 \$ et d'autre part, certains claims ont été abandonnés sur la propriété Foothills et la Société a procédé à une radiation parcelle de cette propriété pour 667 \$.

Pour la variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements, voir les sections 2.5 et 2.6.

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 498 435 \$ (aucun durant l'Exercice 2021) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives émises en octobre et décembre 2021.

4.2 Discussion sur les résultats du T4-2022

Variation de la juste valeur – actions cotées et autres investissements. La Société détient 3 642 500 actions de Ridgeline dont la valeur est de 0,21 \$ par action au 30 juin 2022 alors que la valeur au 31 mars 2022 était de 0,345 \$ par action pour une variation défavorable de 491 738 \$ (favorable de 910 625 \$ durant le T4-2021). Les 141 666 actions de Prospector détenues par la Société ont une valeur de 0,47 \$ par action au 30 juin 2022 alors que la juste valeur était de 0,57 \$ par action au 31 mars 2022 pour une variation défavorable de 14 167 \$ (favorable de 55 250 \$ durant le T4-2021).

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 206 013 \$ (aucun durant le T4-2021) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives émises en octobre et décembre 2021.

5. SOMMAIRE DE L'INFORMATION TRIMESTRIELLE

Pour les huit trimestres les plus récents :

| | T4-2022 | T3-2022 | T2-2022 | T1-2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | 188 | 85 | 1 019 | 117 |
| Bénéfice net (perte nette) | (587 449) | (310 018) | (265 747) | (1 239 573) |
| Résultat de base par action | (0,007) | (0,004) | (0,003) | (0,017) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 325 421 | 1 500 637 | 2 124 644 | 853 143 |
| Actions cotées | 831 508 | 1 337 413 | 1 500 725 | 1 685 275 |
| Biens miniers | 5 610 541 | 5 083 346 | 4 417 430 | 3 682 211 |
| Actif total | 9 064 890 | 9 679 130 | 9 889 169 | 7 930 115 |
| Capitaux propres | 8 037 144 | 8 581 969 | 8 672 851 | 7 332 417 |

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

| | T4-2021 | T3-2021 | T2-2021 | T1-2021 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | 1 911 | 1 800 | 11 070 | 3 061 |
| Bénéfice net (perte nette) | 669 990 | (504 277) | 84 180 | 215 096 |
| Résultat de base par action | 0,009 | (0,008) | 0,001 | 0,004 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 749 922 | 3 137 879 | 1 334 779 | 1 334 779 |
| Actions cotées et autres investissements | 2 645 075 | 1 679 200 | 1 983 350 | 1 983 350 |
| Biens miniers | 3 335 296 | 2 576 664 | 2 020 463 | 2 020 463 |
| Actif total | 9 046 649 | 7 741 871 | 5 577 365 | 5 577 365 |
| Capitaux propres | 8 536 573 | 7 514 668 | 5 452 955 | 5 452 955 |

Faits saillants et principales variations:

- T4-2022 :
 - Travaux sur Belleterre : programme de forage phase II complété de 4 197 m sur 10 trous.
- T2-2022 :
 - Travaux sur Belleterre : programme de forage phase I complété de 3 857 m sur 5 trous.
 - Clôture de financements accreditifs de 1 491 736 \$ en octobre 2021 et 800 910 \$ en décembre 2021.
- T1-2022 :
 - Signature d'une convention d'option avec Osisko pour la propriété Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre.
 - Travaux sur Ligneris : programme d'échantillonnage de till.
 - Travaux sur Skyfall : campagne de reconnaissance et de prospection géologique incluant de l'échantillonnage de roche et de till.
- T4-2021 :
 - Travaux sur Belleterre : intégration des données techniques disponibles dans le secteur, levé magnétique hélicoptère à haute définition sur l'ensemble de la propriété ainsi que l'exécution un premier programme de reconnaissance de terrain complet. La reconnaissance de terrain comprenait notamment des activités de prospection, cartographie et d'échantillonnage de till.
- T3-2021 :
 - Acquisition et consolidation du projet Belleterre.
 - Clôture d'un financement de 2 400 000 \$ incluant un investissement stratégique de 985 000 \$ d'Osisko.
- T2-2021 :
 - Travaux sur Skyfall : premier programme de reconnaissance par échantillonnage systématique de till dans le secteur, ainsi que réalisé de la reconnaissance géologique de terrain.
- T1-2021 :
 - Clôture d'un financement de 1 350 000 \$.

6. LIQUIDITÉS

La direction est d'avis qu'avec un fonds de roulement de 2 420 530 \$ au 30 juin 2022, la Société pourra continuer ses activités et gardera ses propriétés à jour pour au moins les douze prochains mois. L'exploration et la mise en valeur complète de certaines propriétés minières pourraient nécessiter beaucoup plus de ressources financières. Par le passé, la Société a pu compter sur sa capacité à se financer par des placements privés. Il n'y a aucune assurance que ces financements seront disponibles au moment opportun ou obtenus à des termes favorables à la Société. La Société pourrait avancer l'exploration et la mise en valeur des propriétés via des participations dans des coentreprises ou des ententes d'option.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

La Société a complété un placement privé de 1 133 940 \$ en juillet 2022. D'autre part, la Société détient au 30 juin 2022 des actions dans Ridgeline et Prospector qu'elle peut vendre sur la Bourse si elle le désire ou si elle a besoin de liquidité. La Société prévoit se départir de ces actions à court terme de façon ordonnée, compte tenu des opportunités qui se présenteront sur le marché.

| | Prévision Exercice 2023 |
|---|------------------------------------|
| | \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements - 30 juin 2022 | 1 825 000 |
| Budget d'exploration payé par Vior | (1 346 000) |
| Acquisition et maintien des propriétés | (242 000) |
| Charges opérationnelles, excluant les items non monétaires | (867 000) |
| Produits d'intérêts | 25 000 |
| Placement privé – clos en juillet 2022 | 1 134 000 |
| Frais d'émission d'actions | (35 000) |
| Crédits miniers années précédentes | 404 000 |
| Variation éléments du fonds de roulement | (175 000) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements prévus au 30 juin 2023 | 723 000 |

Le budget d'exploration de Vior prévu se détaille comme suit :

| | Prévision Exercice 2023 |
|--|------------------------------------|
| | \$ |
| Belleterre | 984 000 |
| Lac Merlin | 48 000 |
| Ligneris | 45 000 |
| Skyfall | 208 000 |
| Autres | 61 000 |
| Budget d'exploration prévu, payé par Vior | 1 346 000 |

7. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Le régime d'Options vise à servir d'incitatif aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui seront récompensés la création de valeur et le succès de la Société ainsi qu'à promouvoir la détention d'actions ordinaires de la Société. Il n'y a pas d'indicateur de performance lié au régime relativement à la profitabilité ou à la gestion des risques.

Le 3 août 2020, le conseil d'administration a approuvé une augmentation à 5 775 900 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la valeur marchande. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

8. ARRANGEMENT HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan au 30 juin 2022.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

9. TRANSACTION ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par Ingrid Martin, cheffe de la direction financière, a facturé des honoraires de comptabilité de 111 408 \$ (136 386 \$ durant l'Exercice 2021) dont 32 470 \$ (31 986 \$ durant l'Exercice 2021) pour son équipe;
- Au 30 juin 2022, le montant dû aux parties liées s'élevait à 4 869 \$ (5 888 \$ au 30 juin 2021).

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Voir la section 3.9 sur la propriété Skyfall.

Voir section 2.3 pour le placement privé de 1 133 940 \$ clos en juillet 2022.

11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Pour les nouvelles normes comptables, veuillez vous référer à la note 3 des États Financiers du 30 juin 2022.

12. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les principaux jugements et estimations comptables sont détaillés dans les États Financiers du 30 juin 2022 à la note 4.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour la description des instruments financiers et des risques y étant associés, veuillez vous référer aux notes 3.2 et 18 des États Financiers du 30 juin 2022.

14. FACTEURS DE RISQUES

Les énoncés suivants présentent un certain nombre de risques importants qui, de l'avis de la direction, peuvent avoir une incidence sur les affaires de la Société. Il existe également d'autres risques, non décrits ci-dessous, qui existent actuellement ou qui pourraient survenir dans le futur à l'égard des opérations de la Société.

14.1 Risques inhérents à l'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées auront une ressource économique ou seront ultimement développées en mines productrices.

Les propriétés de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. La Société n'a pas d'historique de revenu ou de retour sur investissement et il n'y a aucune assurance qu'elle va générer des revenus, opérer de façon profitable ou donner un retour sur investissement dans le futur.

14.2 Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces propriétés sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les propriétés peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales inconnues des premières nations ou des gouvernements, ou au non-respect de dispositions réglementaires.

14.3 Permis et licences

Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société peut obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

14.4 Compétition

L'industrie minière est hautement compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec certaines compagnies possédant de plus grandes ressources financières et habilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

14.5 Règlements environnementaux

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncées de temps à autre par les agences gouvernementales. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, dirigeants et employés. Le coût de conformité aux changements ou les règles gouvernementales ont le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

14.6 Conflits d'intérêts

Certains administrateurs ou dirigeants de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations pourraient provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs et dirigeants de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils puissent avoir dans tout projet ou opportunité de la Société.

14.7 Besoins en capitaux

L'exploration et le développement des propriétés de la Société exigeront du financement supplémentaire. Les sources de fonds disponibles pour la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et la vente des actions cotées qu'elle détient. Il n'existe aucune assurance que de tels financements futurs seront disponibles à la Société ni qu'ils le seront selon des modalités favorables à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans une propriété.

14.8 Employés clés

La direction de la Société repose sur quelques dirigeants et employés clés, dont la perte pourrait avoir un effet négatif sur ses opérations.

14.9 Agence du Revenu du Canada et agences provinciales

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence du Revenu du Canada ou les agences provinciales soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada ou sous tout équivalent provincial.

15. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la Société à respecter les échéances de son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs.

Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements suffisants, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.

Le 24 octobre 2022

(signé) Mark Fedosiewich

Président et chef de la direction

(signé) Ingrid Martin

Cheffe de la direction financière